

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL AXÉE SUR LES PRODUITS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Soutien à la recherche et au développement de produits, systèmes et procédés innovants

CHEMINEMENT FPInnovations

Programme en lien avec la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec annoncée en mai 2008 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Objectif

Appuyer financièrement les efforts de conception, de recherche et de développement, de qualification et d'approbation selon les codes des produits, systèmes de construction et procédés innovants.

Clientèle

Les entreprises admissibles sont des entreprises commerciales œuvrant au Québec dans l'industrie des produits du bois ou exploitant au Québec un ou des établissements de production de biens et services destinés à cette industrie. La mesure s'applique au secteur de la première, deuxième et troisième transformation du bois et à celui des biens et services destinés à l'industrie des produits forestiers.

Une demande au programme peut être faite par une entreprise seule ou un regroupement d'entreprises.

Projets admissibles

- Projets comportant un risque technologique relativement élevé et un potentiel commercial relativement important pour l'entreprise et les participants, de même qu'une amélioration de la compétitivité de ces entreprises ou de l'industrie des produits du bois en général;
- Projets de développement de produits, de systèmes ou de procédés nouveaux;
- Projets dont la réalisation se fera au Québec;
- Projets de développement de produits structuraux ou d'apparence destinés au marché de la construction non résidentielle ou multifamiliale;
- Projets s'inscrivant dans une démarche structurée et en lien avec la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec.

Activités admissibles

- Analyse de la stratégie d'approvisionnement de la matière première;
- Accompagnement dans l'élaboration du procédé;
- Élaboration de la stratégie de contrôle de la qualité;
- Élaboration du guide technique d'évaluation pour la certification du produit;
- Essais de performance structurale, résistance au feu, durabilité ou autres;
- Élaboration du rapport relatif aux essais de certification.

Dépenses admissibles de FPInnovations

- les honoraires professionnels;
- les coûts directs de matériel;
- les frais d'étude et d'expertise-conseil externes reliés à la sous-traitance;
- les frais de documentation;
- les frais de déplacement;
- les frais d'utilisation de l'équipement de laboratoire.

Les coûts des travaux réalisés hors du Québec sont admissibles, s'il est démontré que l'on ne peut faire autrement, et que ces travaux sont indispensables à la réalisation du projet. De plus, ces coûts doivent représenter une proportion raisonnable du coût total du projet.

Forme et montant de l'aide

L'aide financière accordée par le programme prendra la forme d'une contribution non remboursable pouvant atteindre **50 %** des dépenses admissibles à l'égard d'une même demande, sans toutefois dépasser **50 000 \$**.

L'aide financière gouvernementale combinée, à l'exception des crédits d'impôt remboursables à la recherche et au développement, ne pourra excéder **50 %** pour un même projet.

En outre, l'entreprise peut avoir débuté son projet avant d'effectuer une demande. Toutefois, seules les dépenses raisonnables engagées à compter de la préparation de la demande seront considérées dans le calcul des dépenses admissibles. Ces dépenses seront remboursables dans une proportion d'au plus **50 %** seulement si le projet est accepté et qu'une lettre d'octroi d'aide est émise.

Le coût minimal d'un tel projet doit être de 20 000 \$.

Critères d'évaluation

Les demandes des requérants, si elles sont jugées admissibles, seront évaluées en fonction des critères suivants :

- **le potentiel commercial important** : validation des données fournies par le requérant sur le marché;
- **l'avancement scientifique ou technologique supérieur pour l'entreprise** : évaluation de la valeur scientifique et technologique du projet, son originalité et son aspect novateur, ainsi que le degré relativement élevé de risque technologique qu'il comporte pour l'entreprise;
- **la capacité technique à réaliser la recherche et à en utiliser les résultats** : évaluation des compétences scientifiques et technologiques visées ainsi que des installations et équipement disponibles et à acquérir;
- **la capacité financière de mener à terme le projet** : évaluation de la capacité de l'entreprise à financer le projet soumis tout en gardant une structure financière lui permettant de réaliser sagement ses autres activités;
- **les ressources importantes ou nouvelles que doit affecter l'entreprise au projet** : évaluation du niveau ou évolution de l'effort de R-D du requérant;
- **le bénéfice économique appréciable pour l'entreprise, sa productivité et, le cas échéant, pour un secteur ou une région** : évaluation des retombées du projet sur la situation économique et financière de l'entreprise ainsi que des retombées économiques potentielles du projet en ce qui a trait au développement de nouveaux produits ou procédés, de l'accroissement de la productivité, de l'emploi, des avantages concurrentiels et du développement régional.

En outre, l'entreprise devra remplir le formulaire de demande et joindre les documents demandés, dont les états financiers des deux derniers exercices.

Durée du programme

Les demandes peuvent être reçues jusqu'au 31 mars 2011 ou jusqu'à épuisement des fonds.



Pour information

Pour de plus amples renseignements et pour faire parvenir vos demandes, vous pouvez communiquer avec :

FPInnovations
Attention : Richard Desjardins

319, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4R4
Téléphone : 418 659-2647, poste 3101
richard.desjardins@fpinnovations.ca

Mise à jour le 4 mai 2010



FPInnovations

MDFPInnovations et son logo sont des marques déposées de FPInnovations

**Ressources naturelles
et Faune**

Québec

